

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

n° 2024 – 33

ADHÉSIONS DU PNV pour l'année 2025

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 14 novembre 2024 à 14h30 à Frontenex sous la présidence de Rozenn Hars, le quorum étant atteint ;

Vu la présentation au bureau du conseil d'administration émis le 14 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

L'adhésion du PNV aux associations et organismes suivants, pour l'année 2025 :

Nom de l'organisme	Cotisations annuelles
ALPARC - Réseau Alpin des Espaces Protégés	1 500 €
Association sécurité Vanoise	1 575 €
SCIC – Réseau Apidae	1 788 €
IBM – International bearded vulture monitoring –	800 €
Office de tourisme de Pralognan	90 €
OGM – Observatoire de galliformes de montagne	1 220 €
Parcs naturels régionaux de France – participation EVA	1 400 €
RNF – Réserves naturelles de France	580 €
SEA 73 – Société d'économie alpestre de la Savoie	60 €
Total :	9 013 €

Les cotisations annuelles sont mentionnées à titre indicatif. Une évolution de moins de 20 % ou de moins de 100 € ne remet pas en cause l'adhésion du PNV.



Parc national de la Vanoise

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 14 novembre 2024

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**

**135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE**